
BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Emissions et cotations

Valeurs françaises

GMA ESSENTIALIS

Société Civile de placement immobilier à capital variable faisant offre au public, ,

Régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil,

Par les articles L.213-86 à L.214-120 et R.214-130 à R.214-160 du Code Monétaire et Financier, par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, par tous textes subséquents ainsi que par les statuts.

Siège social : 1 Rue de la Paix – 75002 Paris

908 189 459 RCS PARIS

Visa SCPI n°21-19 en date du 21/12/2021

Capital social : initial : 760 050 €

Capital social maximum statutaire : 25 000 000 €

Durée : 99 ans à compter de sa constitution

Date d'expiration normale de la société : 13/12/2120

Objet social : Acquisition directe ou indirecte, (y compris en l'état futur d'achèvement), et la gestion d'un patrimoine immobilier affecté à la location situé en France et dans les pays de l'Union Européenne, permettant d'offrir un rendement global du portefeuille tout en mutualisant au maximum les risques liés à la détention de biens immobiliers.

Responsabilités des associés : Conformément à l'article L. 214-89 du Code monétaire et financier et par dérogation à l'article 1857 du Code civil, la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est engagée en fonction de sa part dans le capital et est limitée à une fois la fraction dudit capital qu'il possède

Société de gestion : GREENMAN ARTH, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP- 21000026 avec effet au 26 août 2021, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 887 518 173, au capital social de 125 324 euros et dont le siège social est sis 1 Rue de la Paix – 75002 PARIS

Ouverture du capital au public

Dans le cadre de la variabilité du capital et dans la limite du capital plafond fixé par l'article 7.3 des statuts, le capital peut être augmenté jusqu'à 25 000 000 €.

Le capital nominal peut passer ainsi de 760 050 € à 25 000 000 € au maximum.

Prix de souscription de la part :

A dater du 31/12/2021 et jusqu'à nouvel ordre, le prix de souscription d'une part se décompose de la manière suivante :

- Valeur nominale : 150 €
- Prime d'émission : 50 €
- Prix de souscription : 200 €

La commission de souscription, comprise dans la prime d'émission, est égale à 10 % HT du prix de souscription, soit 12 % TTC, soit un montant de 20 € HT (24 € TTC), facturée directement par la Société de Gestion à la SCPI GMA ESSENTIALIS.

Minimum de souscription : il est prévu un minimum de 5 parts pour tout nouvel associé.

Jouissance des parts : A compter du 1^{er} jour du sixième mois suivant celui de la souscription et du règlement des parts.

Modalités de règlement : le règlement s'effectue à l'ordre de la SCPI GMA ESSENTIALIS au moment de la souscription pour la totalité du prix de souscription.

La note d'information a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers n°21-19 en date du 21/12/2021.

Cette note d'information est à la disposition des personnes intéressées auprès de la Société de Gestion sur simple demande écrite (GREENMAN ARTH 1 Rue de la Paix 75002 PARIS) et est consultable sur le site www.greenmanarth.com.